

Viv^rE Ensemble

Le journal des locataires
de Mayenne Habitat
Hiver 2021

MAYENNE
Habitat

Bonne année
2021



i
p3

Infos pratiques

Garder un air sain
dans son logement

🎤
p7

Côté coulisses

Rencontre avec Diane,
Chargée de logement

📷
p8

Actu des communes

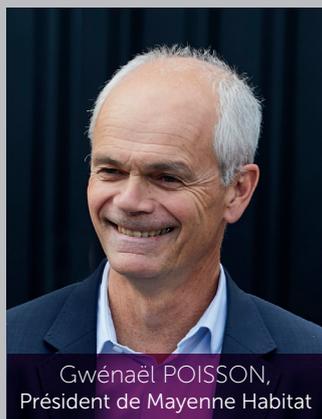
Les travaux d'économies
d'énergie

WWW.MAYENNE-HABITAT.FR

Edito

2020 aura été une année particulière marquée par le virus Covid-19 et les conséquences que nous connaissons. Ce que je souhaite retenir avant tout, c'est la solidarité et la mobilisation dont vous avez fait preuve. Ensemble nous avons traversé cette période difficile. Il faudra vraisemblablement poursuivre nos efforts en 2021 et rester vigilant. J'espère de tout cœur que cette nouvelle année nous apportera plus de sérénité et amorcera un retour progressif à la normale. Ce que je peux vous assurer aujourd'hui, c'est que notre priorité reste inchangée : celle de vous accompagner, de vous garantir une qualité de service irréprochable.

Pour preuve, en décembre dernier, nous avons obtenu le maintien du label Quali'Hlm, véritable reconnaissance de notre volonté d'améliorer le service rendu aux locataires. La nouvelle organisation que nous avons mise en place, depuis maintenant un an, au sein de notre Direction gestion locative et proximité, témoigne également de cet engagement. Vous découvrirez d'ailleurs dans ce numéro, le métier de Chargé de logement, une nouvelle fonction au sein de Mayenne Habitat pour



Gwénaél POISSON,
Président de Mayenne Habitat

accompagner le locataire quittant son logement et veiller au bon état de nos logements avant chaque mise en location.

Pour améliorer votre cadre de vie, nous consacrons un budget important à l'entretien de notre patrimoine. De grands chantiers de rénovation urbaine démarreront prochainement à Mayenne et à Château-Gontier-sur-Mayenne ou se poursuivront à Laval. Sans oublier notre programme de travaux visant à réduire les consommations énergétiques dans les pavillons.

En 2021, les constructions de logements neufs seront nombreuses, dans les petites communes comme dans les grandes villes. En effet, les nouvelles équipes municipales, tout comme celles réélues en juin dernier, font appel à notre savoir-faire. Cette relation de confiance que les maires nous témoignent, fait l'objet du dossier de ce numéro.

Je vous adresse à toutes et à tous une belle année 2021 et mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Vos contacts utiles

Numéro unique : 02 53 54 55 56
www.mayenne-habitat.fr
contact@mayenne-habitat.fr

Siège : 10 rue Auguste Beuneux,
53000 Laval

Service Encaissement : 4 rue Claude
Chappe, 53000 Laval

Agence OUEST (Quartier Les Fourches)
7 rue du Docteur Charcot, 53000 Laval

Agence EST (Quartier St Nicolas) :
Tour TA, 6 rue Drouot, 53000 Laval

Agence NORD : Résidence de Bretagne,
460 rue des Fauvettes,
53100 Mayenne

Agence SUD : Résidence La Maillardière,
34 rue Jules Renard,
53200 Château-Gontier sur Mayenne

Vœux 2021



Mayennais et illustrateur depuis 1999, Stéphane Marpaud (Creavisa) signe la carte de vœux 2021 de Mayenne Habitat. Nous souhaitons vous plonger dans l'univers de Mayenne Habitat et illustrer ce qui caractérise l'organisme : la proximité. Proche de nos

locataires, de nos partenaires, de nos élus et de notre personnel. Découvrez le résultat en couverture de ce journal !

Le chiffre

101

C'est le nombre de logements que Mayenne Habitat devrait livrer en 2021 sur l'ensemble de la Mayenne. En 2020, nous en avons réceptionné 77.

Suivez-nous sur les réseaux



Recevez nos actualités par mail
Inscrivez-vous depuis la page d'accueil
www.mayenne-habitat.fr

UN AIR SAIN DANS LE LOGEMENT C'EST TRÈS IMPORTANT !

Il est important que l'air circule bien chez vous et qu'il soit renouvelé quotidiennement. Pour cela, un entretien de vos équipements et quelques précautions simples sont nécessaires, comme ouvrir les fenêtres 10 minutes chaque jour, même en hiver.

L'absence d'aération entraîne le développement de moisissures dangereuses pour votre santé (apparition de maladies comme l'asthme). Elles peuvent également abîmer les murs et vos meubles.

Pour éviter cela, la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) est un mécanisme qui assure le renouvellement de l'air dans votre logement. L'air rentre par des grilles d'aération au-dessus des fenêtres et ressort par les bouches d'extraction situées dans la salle de bain, la cuisine et les WC. Il faut donc nettoyer régulièrement ces équipements et ne jamais les boucher.

De même, afin que l'air puisse bien circuler entre les pièces, vérifiez qu'il y a bien un espace d'au moins 1,5 cm sous chaque porte intérieure et n'y placez jamais de boudin de porte.

Pour éviter l'humidité chez vous, ne faites pas sécher votre linge dans les chambres ou le séjour mais sur le balcon, ou dans la salle de bain.

Enfin, il est strictement interdit d'utiliser un poêle à pétrole pour vous chauffer. Outre les risques d'incendie et de brûlures, cet équipement peut dégager un gaz toxique, le monoxyde de carbone, dont les effets seront décuplés si votre logement est mal aéré.



L'ENTRETIEN ANNUEL VOTRE PRÉSENCE EST INDISPENSABLE

La visite préventive annuelle de votre logement est prévue dans votre contrat Multiservices. Afin de prévenir et d'identifier d'éventuels dysfonctionnements, il est important de la réaliser.

Votre prestataire LOGISTA, vous informera par courrier de son jour de passage, 15 jours avant la visite. Si vous habitez dans un collectif, un affichage sera également mis en place.

Lors de ce rendez-vous, le technicien vérifiera le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements concernés par le contrat. Même si vous ne constatez aucun dysfonctionnement, cette visite doit être réalisée.

En cas d'indisponibilité, vous pouvez modifier la date de la visite en contactant LOGISTA dont les équipes sont joignables 24h/24. Néanmoins, pour les prises de rendez-vous, nous vous recommandons fortement d'appeler en dehors des horaires de bureau.

Pour garantir votre sécurité et celle de nos collaborateurs veillez à respecter le protocole sanitaire : aérez le logement avant votre rendez-vous, portez un masque en présence de votre interlocuteur, maintenez une distance d'au moins 1 mètre entre vous.

LOGISTA
HOMETECH

1 numéro unique : 09 69 37 06 37
joignable **24H/24**
en moyenne **1 400** dépannages
réalisés par mois.
90% des logements ont été visités à fin
novembre 2020



LE LOGEMENT SOCIAL EN MAYENNE

TOUR D'HORIZON DE NOS PROJETS - 2^{NDE} PARTIE

Pour faire suite à notre dossier, initié en septembre, sur le partenariat avec les communes, nous sommes de nouveau allés à la rencontre des maires. Ils vous présentent leur vision de l'habitat social et les projets en cours.



L'intégralité des entretiens est à retrouver sur www.mayenne-habitat.fr



Gwénaél Poisson
Maire de Bonchamp-
lès-Laval

BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Quel est le rôle du logement social dans le développement de votre commune ?

« La ville de Bonchamp est soumise à la loi dite SRU, qui oblige les communes de plus de 3500 habitants à tendre vers 20% de logements locatifs. Cette obligation ne doit pas être prise comme une contrainte, mais comme un atout dans le développement de la commune. Le logement social offre un équilibre au niveau de la population, il permet la mixité sociale. Il facilite le parcours résidentiel des habitants. En effet, des jeunes peuvent intégrer un logement locatif en attendant de devenir propriétaire par la suite. A l'inverse, des seniors peuvent louer pour avoir un logement adapté et plus petit, et souvent plus proche du centre-ville, des commerces et des services. Il répond aussi parfois aux aléas de la vie en offrant une solution transitoire aux évolutions de la structure familiale (séparation, décès...) Le

logement locatif entraîne aussi une rotation de population amenant de nouvelles familles et donc de nouveaux enfants dans les écoles. »

Quels sont les projets à venir avec Mayenne Habitat ?

« À Bonchamp, Mayenne Habitat ne compte pour l'instant que 4 logements individuels, mais des projets sont en cours. Un immeuble en centre-ville commencera en 2021. Il proposera un rez-de-chaussée réservé à des services municipaux liés à la petite enfance et 17 logements au-dessus répartis sur 3 étages dont le dernier en attique pour donner un espace plus aéré et moins dense. Une partie de ces logements sera orientée «Seniors» dans le cadre du plan départemental May'Ainés car située en cœur de ville avec tous les commerces et services et proche de la résidence autonomie et permettant d'en utiliser éventuellement les services. »

Construction de 17 appartements et d'une maison de la petite enfance

Visuel : Cabinet CAZALS ▶



COSSÉ-LE-VIVIEN

Quel est le rôle du logement social dans le développement de votre commune ?

«Le logement social vient compléter nos investissements et opérations d'aménagement en apportant de la mixité sociale. Il est important de permettre à chacun de trouver sa place au sein de la commune et d'offrir une qualité de service répondant aux besoins de toutes les populations et de toutes les tranches d'âge.»

Pouvez-vous nous parler des opérations en cours avec Mayenne Habitat ?

«Mayenne Habitat va lancer un programme de 12 logements Type 2 (1 chambre) et Type 3 (2 chambres) au sein d'une résidence qui sera située en centre-ville dans le quartier « Grande Rue ». A travers ce partenariat avec Mayenne Habitat, nous avons souhaité proposer un lieu intergénérationnel s'inscrivant dans un projet global de densification urbaine en cœur de bourg dans un quartier en cours de requalification.»



Christophe Langouët
Maire de Cossé-le-Vivien



◀ Résidence
Les Mansardes
construction
de 12 appartements
Visuel : A3 Architecture

PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

Quel est le rôle du logement social dans le développement ?

« Le logement social sur la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson a une part importante qui permet à beaucoup de familles locales de trouver un logement et à d'autres de venir s'installer sur notre commune. Actuellement nous avons une demande élevée qui nous fait penser que notre territoire est attractif. Depuis six ans, nous avons travaillé à la revitalisation de notre centre-bourg avec la réalisation d'importants travaux et œuvré en partenariat avec la Communauté de Communes qui

a investi sur des équipements importants (pôle santé, construction d'une nouvelle salle des sports et d'une gendarmerie). »

Quels sont les projets à venir avec Mayenne Habitat dans votre commune ?

« Notre rencontre en 2019 avec Mayenne Habitat a permis de faire le constat d'une occupation totale des logements sociaux et que la demande actuelle n'était pas assurée, nous pouvions donc envisager un projet de construction de logements. La décision de Mayenne Habitat de construire 8 logements intermédiaires à proximité du centre-ville va, en partie, répondre à la demande, pour des familles, des personnes seules ou en couple, désireuses de se rapprocher des services. »



Denis Gestlain
Maire de Pré-en-Pail-Saint-Samson



◀ Route de Saint-Pierre-des-Nids
construction de 8 pavillons T2 et T3
Visuel : Romain Leblanc



Michel Galvane
Maire de Sainte-
Suzanne-et-
Chammes

SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

Quel est le rôle du logement social dans le développement de votre commune ?

« L'offre de logements sociaux sur notre commune permet de répondre à différents besoins. Je pense aux jeunes qui souhaitent prendre leur indépendance, aux nouveaux arrivants à la recherche d'un cadre de vie agréable, aux personnes désireuses de devenir propriétaire sur la commune mais qui aujourd'hui n'en ont pas la capacité financière. Le logement social offre une stabilité et permet de préparer un projet de vie.

Dans la démarche du « bien vieillir », le développement de l'habitat social assure à nos aînés de rester plus longtemps sur la commune. C'est d'ailleurs l'objectif de notre construction avec Mayenne Habitat : les 8 pavillons la résidence de l'Aiguison sont adaptés aux personnes à mobilités réduite.

Il y a donc cette dimension d'accueil et d'accompagnement de nos habitants auquel l'habitat social répond et qui est très importante pour notre commune. »

Pouvez-vous nous parler de La Résidence de l'Aiguison ?

« Cette construction fait suite à la fermeture de L'EPHAD du Petit Rocher en 2016. La question de l'accompagnement de nos

ainés s'est alors posée. Comment leur permettre de continuer à vivre à Sainte-Suzanne-et-Chammes ? Ces personnes ont, pour la plupart, toujours vécu sur la commune. Ce sera vraisemblablement moins le cas des générations à venir. Il fallait donc réfléchir à des logements leurs garantissant la possibilité de se maintenir à domicile tout en étant autonomes.

Ainsi le projet de 8 pavillons construits autour d'une salle commune a émergé lors de nos différents échanges avec Mayenne Habitat. Nous allons proposer à la location, début 2021, 6 pavillons de petites surfaces, tous de plain-pied et donc adaptés aux personnes à mobilité réduite. Ils sont situés sur la route de Montsûrs, l'un des axes entrant de la ville.

Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est que nous y avons amené un élément nouveau : la salle commune. Nous avons imaginé un lieu de vie et d'échange, que nous espérons créateur de lien social. Les futurs locataires pourront, par exemple, y accueillir leurs familles, réaliser des activités. Nous verrons à l'usage comment y développer une véritable offre de services. C'est une réflexion qui sera à mener avec les résidents mais aussi les habitants du quartier. La commune est fortement engagée dans ce projet, c'est un véritable investissement. »



Résidence
de l'Aiguison,
construction
de 8 pavillons et 1
maison commune
Visuel : Atix Illustrations ▶



RENCONTRE AVEC DIANE, CHARGÉE DE LOGEMENT



Diane entourée d'une partie de son équipe

Le métier de Chargé de logement est une fonction récente chez Mayenne Habitat. Diane nous en explique les missions.

Diane, à quel moment intervien-tu dans la vie du locataire ?

J'interviens au moment où le locataire donne son préavis de départ. Je réalise les visites conseil et les états des lieux de sortie. Je m'assure que le logement est en bon état de fonctionnement, d'entretien et de propreté, pour qu'il puisse être reloué ensuite.

Quel accompagnement est prévu pour le locataire qui quitte son logement ?

À réception de sa lettre de départ, une date est fixée pour effectuer la visite conseil. Elle est réalisée avant l'état des lieux de sortie. Ainsi, je me rends au domicile du locataire. Je lui recommande les réparations à réaliser si des dégradations sont identifiées : un accro sur la tapisserie, une cuvette de toilette entartrée. Je rappelle les points de vigilance comme le nettoyage du logement et de ses annexes, l'entretien extérieur... Mon rôle est d'aider le locataire pour lui éviter des frais à son départ. C'est le moment pour lui de poser toutes ses questions. Je reste joignable par téléphone ou par mail si des doutes subsistent. C'est important que le locataire se sente accompagné tout au long de son préavis.

Lors de l'état des lieux de sortie, je me base sur celui réalisé à l'entrée du locataire et je relève les désordres. C'est un rendez-vous où je reste silencieuse car je contrôle chaque pièce avec attention. Un exemplaire de l'état des lieux est remis et signé par les deux parties, ainsi que le compte rendu des indemnités locatives.

Que se passe-t-il si le logement ne respecte pas les critères attendus ?

Le locataire aura des indemnités locatives qui lui seront facturées. Pour ma part, ma mission continue, puisque je suis chargée de la remise en état du logement. Je respecte une grille d'évaluation qui me guide dans les travaux à réaliser. Cela permet de garantir les mêmes exigences d'entretien dans tous les logements de Mayenne Habitat. Je gère la commande, le suivi, le contrôle des travaux et la facturation. Lorsque le logement est prêt, l'agence prend le relai pour sa mise en location.

Quel conseil peux-tu donner au locataire qui quitte son logement ?

L'important c'est de rendre le logement dépourvu de toute personnalisation, propre et en bon état. Tous les éléments personnels et décoratifs doivent être retirés : tringle à rideau, stickers, luminaires... Le nettoyage doit être approfondi : les poignées, les menuiseries intérieures et extérieures, les interrupteurs, les dessus de plinthes. Rien ne doit être oublié.

Quels sont les aspects que tu préfères dans ton métier ?

Je suis hyper active donc ce métier me convient bien car il demande une vraie polyvalence. J'alterne le bureau et le terrain. Je suis partout à la fois ! J'apprécie le contact avec le locataire. Ma satisfaction, c'est quand le locataire me remercie de l'avoir accompagné.

Une anecdote ?

Pour me remercier, un locataire m'a concocté des pâtisseries Syriennes. J'ai adoré ! Attention je suis gourmande mais je reste impartiale.



ARGENTRÉ

TÉMOIGNAGE DE LOCATAIRE



La Résidence Mycélium, à Argentré, est la toute première construction de Mayenne Habitat sur la commune.

Située dans le lotissement des Coprins, cette résidence comprend 10 appartements T2 et T3 avec entrées privatives.

ELIANE ET SON MARI ONT ÉTÉ PARMIS LES PREMIERS LOCATAIRES À EMMÉNAGER



Pourquoi avoir emménagé dans la résidence Mycélium ?

« À la suite des problèmes de santé de mon mari, nous nous sommes mis à la recherche d'un logement. Auparavant, nous vivions en campagne dans une grande ferme. Le logement n'était pas adapté aux difficultés de mobilité de mon mari. J'étais fatiguée par l'entretien que cette ferme demandait. Nous souhaitions rester sur la commune, cela fait 40 ans que nous y vivons, mais l'important était avant tout de trouver un logement correspondant à notre situation. Lorsque Mayenne Habitat nous a proposé un appartement au rez-de-chaussée dans cette résidence, nous avons tout de suite accepté. »

Comment vous sentez-vous dans votre logement ?

« Nous vivons un vrai changement ! Nous avons retrouvé un confort que nous n'avions pas avant. Le logement est très bien. Nous n'avons pas de vis-à-vis, le jardin fait face à la campagne, c'est agréable. Tout est à portée de main. Avant, je devais prendre ma voiture pour la moindre course. Aujourd'hui, j'y vais à pied, c'est appréciable ! »

VILLAINES-LA-JUHEL

FOCUS



Fin 2020, Mayenne Habitat a terminé un vaste chantier sur la commune de Villaines-la-Juhel.

Sur un terrain situé à moins de 500 mètres des commerces et services du centre-ville de Villaines-la-Juhel, Mayenne Habitat a aménagé, pour le compte de la commune, un lotissement comprenant 15 parcelles et un parking de 100 places.

10 pavillons ont été construits par Mayenne Habitat : 6 de type 2 et 4 de type 3.

Ces logements, accessibles aux personnes à mobilité réduite, disposent d'une belle pièce de vie avec cuisine ouverte et cellier. L'espace nuit comprend la ou les chambres et la salle d'eau. Les locataires disposent d'une place de stationnement, d'un jardin clos avec terrasse et d'un abri de jardin.

Par leur proximité avec le centre-ville et leur conception intérieure, ces pavillons conviennent parfaitement aux personnes seniors souhaitant se rapprocher des commerces et services.

Ces pavillons ont tous été attribués. Les nouveaux locataires y emménagent ce mois-ci.

PROCHAINEMENT À LOUER

PAVILLONS NEUFS À BAZOUGERS

Situés rue des Ecoles, à proximité des commerces et services, 6 pavillons entièrement de plain-pied seront disponibles à la location au mois de mars.

Chaque logement bénéficie d'une belle pièce de vie lumineuse avec accès sur le jardin et la terrasse par une grande baie vitrée, d'un espace cuisine avec cellier et des rangements intégrés dans l'entrée et le séjour. La partie nuit comprend la ou les chambres, la salle d'eau avec douche et les WC.

Les futurs locataires disposeront d'un garage.

Vous êtes intéressés ? Déposez une demande de logement dans une de nos agences ou directement en ligne sur www.mayenne-habitat.fr, dans la rubrique « se loger en Mayenne » en indiquant bien la commune souhaitée.



Pavillon T2, d'une surface de 56.31 m²

Loyer mensuel* : à partir de 345 €

Pavillon T3, d'une surface de 65.86 m²

Loyer mensuel* : à partir de 400 €

* hors charges

Chauffage : pompe à chaleur double service

TRAVAUX

PASSAGE À L'ETIQUETTE D

POUR 2 130 LOGEMENTS

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) permet de classer les logements selon leurs

consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre. Mayenne Habitat a choisi de faire évoluer le classement pour tous ses logements situés en E, F ou G.

En France, la moyenne des maisons se situent en classe énergie E. Mayenne Habitat loue actuellement 3515 pavillons dont une grande partie se situe également en classe E, car ils ont été construits dans les années 70 jusqu'à 90, à une époque où les matériaux d'isolation et de chauffage étaient moins performants qu'aujourd'hui.

Pour améliorer le confort des locataires et diminuer les charges de chauffage, l'organisme a lancé un grand programme de travaux d'économies d'énergie. L'objectif est de faire passer en classe énergie D minimum les pavillons actuellement classés en E, F et G. Cela passe par des travaux d'isolation par l'extérieur, des remplacements d'équipements (radiateurs, VMC, ballons d'eau chaude...), des changements de portes et fenêtres, et même l'installation de poêles à granulés dans certains logements. Tout cela s'ajoute aux travaux d'isolation de combles réalisés sur tous les logements construits avant 2012. Ce vaste chantier, débuté en 2019, doit se poursuivre jusqu'en 2024. 2130 logements sont ainsi concernés, pour un coût total de travaux de 10,6 millions d'euros.





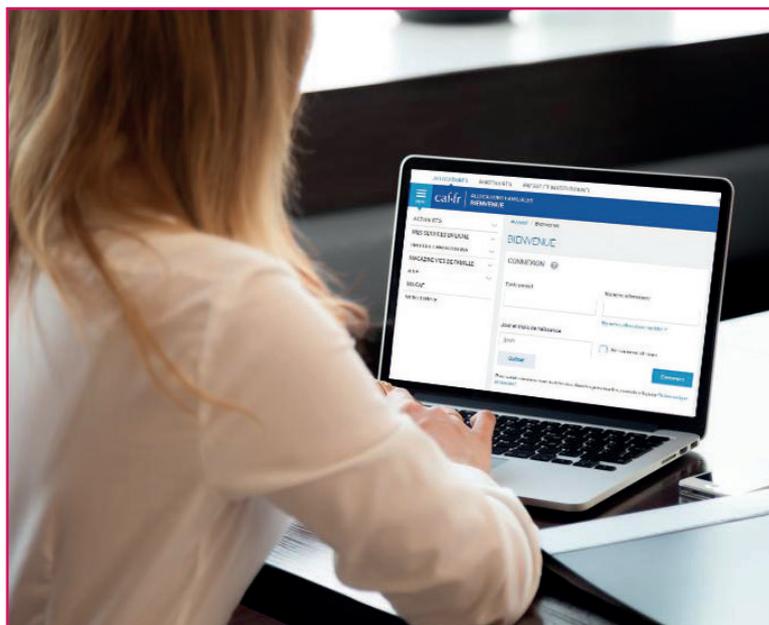
VOS CHARGES

QU'EST-CE QUE LA RÉGULARISATION ?

En avril, vous recevrez votre décompte annuel de régularisation de charges. Ce document est une comparaison entre votre consommation réelle de l'année et celle qui avait été estimée par Mayenne Habitat.

En effet, comme chaque locataire a une consommation différente d'eau, d'électricité, de chauffage..., il est impossible de savoir à l'avance quelle sera la vôtre pour l'année à venir. C'est pour cela que vous payez chaque mois, en plus de votre loyer, ce qu'on appelle des « provisions de charges ». Il s'agit d'une estimation du montant de vos charges, estimée selon les consommations moyennes pour votre type de logement.

Avec la régularisation, si vous avez consommé moins que prévu, la somme sera déduite de votre avis d'échéance du mois suivant. Si c'est l'inverse, la somme vous sera facturée.



REFORME DES APL CE QUI CHANGE

A partir du 1^{er} janvier 2021, le montant de l'Aide Personnalisée au Logement, versé par la CAF, sera calculé sur la base de vos ressources des 12 derniers mois et non plus sur celles d'il y a 2 ans. Cette aide sera réévaluée tous les 3 mois. Par exemple : votre aide au logement de janvier, février et mars 2021 sera calculée à partir des revenus perçus de décembre 2019 à novembre 2020. Si vos ressources baissent, votre aide personnelle au logement augmentera et inversement. Vous pouvez consulter et déclarer l'ensemble de vos ressources sur l'espace Mon Compte sur caf.fr

MAINTIEN DU LABEL QUALI HLM NOTRE QUALITÉ DE SERVICE RECONNUE

En septembre 2018, Mayenne Habitat a obtenu le label Quali'Hlm, véritable reconnaissance de notre volonté d'améliorer la qualité de service rendu aux locataires. Afin de maintenir ce label, un audit de vérification a été réalisé en juin 2020 pour constater les résultats obtenus et évaluer l'efficacité de nos actions d'amélioration. A la suite de celui-ci, nous avons reçu un avis favorable et le label a été reconduit pour une période de 18 mois.



La qualité de service
en actions et en preuves

PROCHAINEMENT À VENDRE

Pour connaître le prix de ces logements et les modalités d'acquisition, contactez notre service Commercialisation au 02 53 54 55 56 ou consultez notre site internet www.mayenne-habitat.fr



ERNÉE

» 21 rue d'Anjou «

Pavillon de type 5 de 1970
Surface de 86 m²
Au rez-de-chaussée : Entrée, cuisine, séjour, WC, 1 chambre
Au 1^{er} demi-étage : 2 chambres, salle d'eau
Au 2nd demi-étage : 1 chambre
Garage
Terrain de 400 m² environ
Menuiseries : PVC avec volets roulants manuels
Chauffage : fioul
DPE : E / GES : E



LAVAL

» 2 bd Frédéric Chaplet «

Appartement de type 4 de 1969
Surface de 91 m²
Entrée, cuisine, 2 chambres, séjour double avec balcon avec possibilité de 3^{ème} chambre, 1 grand placard, salle d'eau, WC
Cave
1 place de parking
Menuiseries : PVC avec volets roulants électriques
Chauffage : Réseau de chaleur

DPE et GES : en cours



EVRON

» 6 rue du Rochard «

Pavillon de type 3 de 1965
Surface de 56 m²
Cuisine, séjour, 2 chambres, salle d'eau, WC
Sous-sol et garage
Terrain clos de 150 m² environ
Menuiseries : PVC avec volets roulants électriques
Chauffage : Gaz de ville

DPE et GES : en cours

DEVENIR PROPRIÉTAIRE

Si vous êtes locataires depuis plus de 2 ans d'un logement individuel*, vous avez la possibilité d'en devenir propriétaire.

Pour en savoir plus, contactez le service Commercialisation de Mayenne Habitat au 02 53 54 55 56.

* Les logements doivent être construits depuis au moins 10 ans et définis au programme de vente adopté par le Conseil d'Administration.





ASTUCE ESPAC'ECO BAISSEZ LA TEMPÉRATURE DE VOTRE CHAUFFAGE



Au-delà de 20°C, chaque degré supplémentaire va en moyenne augmenter votre facture de 7%.

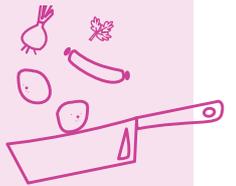
Nous vous recommandons de régler la température de votre chauffage à 19°C dans les pièces de vie et 16°C dans les chambres. Prenez l'habitude de baisser votre chauffage 1 heure avant d'aller vous coucher ou lors d'une absence de plus de 2 heures. Fermez vos volets le soir et rouvrez-les le matin. Enfin, il est important de nettoyer régulièrement vos radiateurs et ne pas les encombrer.

JEU / OÙ SONT-ILS ?

Plongez dans l'univers de la carte de vœux de Mayenne Habitat et retrouvez les 6 chats cachés dans l'image.



RECETTE DE SAISON POMMES DE TERRE FARCIES



Catherine, locataire à Château-Gontier-sur-Mayenne, nous partage sa recette de pommes de terre farcies.

Ingédients pour 2 personnes : 4 grosses pommes de terre / 2 saucisses ou 200 g de chair à saucisse (ou autres viandes hachées) / 1 oignon / du persil / 1/2 bouillon de cube kub or / 75 cl d'eau / 30 g de matières grasses.

Préparation :

Epluchez les pommes de terre puis lavez-les.

Coupez en chapeau le dessus de la pomme de terre.

Creusez les pommes de terre à l'aide d'un couteau et d'une petite cuillère, puis découpez en petits cubes la chair ainsi récupérée.

Préparez la farce : dans une sauteuse, faites revenir les cubes de pommes de terre avec l'oignon et un peu de matière grasse. Ajoutez ensuite la chair à saucisse ou la viande, puis le persil.

Remplissez les pommes de terre avec la farce et remettez le chapeau dessus.

Ajoutez l'eau et le bouillon de cube et laissez cuire environ 20 mn dans la sauteuse. Vérifiez la cuisson en piquant une pointe de couteau dans la pomme de terre.

Vous pouvez servir avec une salade de mâche.